

MC/2122

**Original: anglais
6 novembre 2003**

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LE SERVICE JESUITE DES REFUGIES (JRS)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LE SERVICE JESUITE DES REFUGIES (JRS)**

1. Dans une lettre datée du 3 novembre 2003, dont une copie est jointe en annexe I, le Directeur international du Bureau international du Service Jésuite des Réfugiés a soumis, au nom de son organisation, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 5 novembre 2003, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire révisé de la quatre-vingt-sixième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 3 NOVEMBRE 2003 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR INTERNATIONAL
DU BUREAU INTERNATIONAL DU SERVICE JESUITE DES REFUGIES
AU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

Au nom du Service Jésuite des Réfugiés (JRS), nous avons l'honneur de demander par la présente l'admission officielle du Service Jésuite des Réfugiés, en qualité d'observateur, aux réunions de l'Organisation internationale pour les migrations.

Le JRS est une organisation catholique internationale qui a pour mission d'accompagner, de servir et de défendre les droits des réfugiés et des personnes déplacées de force. Le JRS aide les personnes et les communautés à s'engager dans cette tâche; il promeut, régionalement et au niveau global, la collaboration et la constitution de réseaux au nom des réfugiés. Le JRS offre des services au niveau régional et national, avec l'appui d'un centre international à Rome. Mis sur pied en 1980 par la Compagnie de Jésus et œuvrant aujourd'hui dans plus de 50 pays, le JRS déploie prioritairement son action dans l'accompagnement des réfugiés dont les besoins sont les plus urgents ou ne reçoivent aucune attention. Le JRS vient en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur religion, de leur nationalité ou de leur origine ethnique.

Le JRS est présent dans les camps de réfugiés, au côté des demandeurs d'asile dans les zones urbaines, durant les rapatriements, dans les centres de détention d'immigrants, au côté des déplacés internes et des personnes chassées de leur foyer par les conflits, les catastrophes humanitaires ou la violation des droits de l'homme. Les activités du JRS au côté des réfugiés et des personnes déplacées par la force portent notamment sur l'éducation et la formation, les soins pastoraux, l'aide humanitaire, les conseils juridiques, les conseils et le soutien en matière psychosociale, l'information publique, la recherche, la création de réseaux, l'action de sensibilisation et la défense des droits de l'homme.

Les activités de l'OIM revêtent un grand intérêt pour le JRS, car nous avons une longue tradition de collaboration avec l'OIM sur le terrain. Au Timor oriental, le JRS a travaillé étroitement avec l'OIM dans le cadre des opérations de rapatriement. Au Timor occidental, il arrive parfois que le JRS et l'OIM travaillent côte à côte dans la poursuite des rapatriements. En Thaïlande, l'équipe du JRS rencontre mensuellement des représentants de l'OIM au sein du Comité de coordination de l'IDC. En Angola, le JRS a collaboré avec l'OIM à la préparation du rapatriement des Angolais, et en Zambie, il travaille en ce moment avec l'OIM aux rapatriements entre Meheba et Angola. En République dominicaine, le JRS

travaille au côté de l'OIM pour venir en aide aux réfugiés et migrants haïtiens. Ce sont quelques exemples parmi d'autres des nombreuses relations de travail qu'entretiennent le JRS et l'OIM sur le terrain.

Etant donné que la mission du JRS est d'œuvrer en faveur des réfugiés et des personnes déplacées et qu'il entretient d'ores et déjà des relations avec l'OIM sur le terrain, nous espérons que des relations plus étroites pourront se nouer avec l'OIM. Nous formons le vœu que le statut d'observateur auprès de l'OIM favorisera cette collaboration, un tel rapprochement ne pouvant que profiter à chacune de nos deux organisations, mais aussi aux réfugiés et aux personnes déplacées dans le monde, qui motivent notre action.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir réserver un accueil favorable à notre demande de représentation en qualité d'observateur lors de la prochaine session du Conseil.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 5 NOVEMBRE 2003 DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU DIRECTEUR INTERNATIONAL
DU BUREAU INTERNATIONAL DU SERVICE JESUITE DES REFUGIES

Monsieur le Directeur international,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 novembre 2003 par laquelle vous nous informez du souhait du Service Jésuite des Réfugiés (JRS) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

L'OIM est heureuse qu'une organisation internationale telle que le Service Jésuite des Réfugiés, qui a pour mission d'accompagner, de servir et de défendre les droits des réfugiés et des personnes déplacées de force, ainsi que la communauté des migrants au sens large, demande à nouer des relations plus étroites avec elle. Comme vous l'indiquez vous-même dans votre lettre, le JRS a une longue tradition de collaboration avec l'OIM sur le terrain et j'ai confiance que la coopération croissante qui résultera de ce rapprochement profitera aux deux organisations dans l'accomplissement de leur mandat.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que votre demande soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 18 au 21 novembre 2003. Un document approprié soumettant formellement votre demande de représentation sera distribué très prochainement à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Vous en recevrez un exemplaire, accompagné de quelques détails complémentaires et d'informations concernant la procédure à suivre en la matière.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête et je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre le JRS et l'OIM.

[Formule de politesse]